

B. ÉVOLUTION DU SYSTÈME BANCAIRE EN 1998

*L*es éléments nécessaires à une évaluation exhaustive de la réalité des banques commerciales pour 1998 sont mis en lumière dans cette deuxième partie du rapport. Toutes les fois qu'une telle démarche se révèle utile, les données pour les quatre exercices antérieurs sont aussi présentées. Ceci permet la mise en perspective de l'évolution récente d'un système bancaire très dynamique et en situation de compétition serrée.

Des efforts importants ont été consentis par la Banque Centrale en vue de s'assurer de la stabilité et de la fiabilité des établissements bancaires. La mission de supervision s'est renforcée au cours de l'exercice par le biais de toutes sortes d'activités de contrôle et d'inspection. Toute une batterie de normes prudentielles ont été mises en application, mettant la supervision bancaire haïtienne de plus en plus au diapason des principes internationalement admis en la matière.

V. LE SYSTÈME BANCAIRE: VUE D'ENSEMBLE

L'année 1998 a été marquée par le durcissement de la concurrence entre les banques et la baisse des indices de productivité et de rentabilité du système bancaire. Les indicateurs de la qualité de l'actif ont aussi subi une évolution défavorable au cours de cette année. Par contre, grâce à une meilleure capitalisation, les établissements bancaires ont pu améliorer leur structure financière.

Dans le but de réaliser les objectifs de la politique monétaire dictée par la conjoncture, la BRH a relevé de 0,5 point de pourcentage le taux de réserves obligatoires et assujéti les passifs des filiales non bancaires des banques à l'obligation de réserves. Parallèlement, la BRH a fait un usage plus important de l'instrument de politique monétaire que constituent les bons BRH dont l'encours se chiffrait à 1 629 millions de gourdes au 30 septembre 1998, contre 954 millions au 30 septembre 1997.

La concurrence amorcée en 1993 entre les banques commerciales s'est poursuivie. En témoignent les demandes d'ouverture de treize nouvelles succursales dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et le lancement de nouveaux produits et services à la clientèle.

La rentabilité du système bancaire a chuté au cours de l'exercice. Ceci est imputable au fait que les dépenses d'exploitation ont crû bien plus vite (+39,5%) que le produit net bancaire qui a accusé pratiquement le même taux de croissance qu'en 1997 (+28,5%), et à l'augmentation de 145% de la dotation à la provision pour créances douteuses. En effet, celle-ci est passée de 38 millions de gourdes en 1997 à 93,5 millions en 1998 sous l'effet de l'application de la circulaire sur la classification et le provisionnement du crédit.

Les revenus nets d'intérêts ont crû de 29,2% en 1998, contre 45,4% en 1997. Cette performance amoindrie s'explique par l'augmentation de 49,6% des dépenses d'intérêts alors que, parallèlement, les revenus d'intérêts n'ont crû que de 37,5%, un rythme de croissance comparable à celui de 1997 (+36,3%). L'effet défavorable de la décélération du rythme de progression des revenus nets d'intérêts sur le produit net bancaire a été toutefois compensé par la croissance de 26,9% des autres revenus après leur stagnation en 1997 (+0,1%).

La productivité du système bancaire s'est détériorée puisqu'il a dépensé en moyenne 81,9 centimes par gourde de revenu, comparativement à 75,5 centimes en 1997. Cette évolution s'explique par l'intensification de la concurrence et son impact sur les frais d'exploitation.

La perte de productivité s'est soldée par une baisse de 59,8% du rendement de l'actif (ROA). Le rendement de l'avoir des actionnaires (ROE) a suivi le même cours, passant de 28,1% en 1997 à 10,1% en 1998.

L'année 1998 a vu se dégrader les principaux ratios de la qualité de l'actif. Cette situation n'est pas due à la détérioration du portefeuille au cours de cette année mais plutôt au renforcement de la classification et du provisionnement du crédit consécutif à l'entrée en application effective de la circulaire no. 87 en mars 1998. Cette circulaire revêt toute son importance du fait qu'elle porte les établissements bancaires à présenter une image fidèle de leur situation financière et à éviter ainsi une érosion de leurs fonds propres due à la distribution de dividendes basée sur des bénéfices fictifs.

Au plan de la structure financière, les fonds propres du système ont augmenté cette année encore plus vite que l'actif (22,5% et 16,6% de croissance, respectivement). Cette évolution reflète les anticipations des actionnaires relatives à la norme prudentielle sur la suffisance des fonds propres qui entrera en application au cours du prochain exercice.

Tableau 3 Indicateurs financiers clés
(au 30 septembre ou pour l'exercice terminé le 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1998	1997	1996	1995	1994
Bilan					
Actif	18 210,9	15 617,1	13 100,4	12 047,8	8 877,0
Bons BRH (1)	1 629,0	954,0	-	-	-
Prêts nets	7 963,4	6 936,7	5 010,9	4 127,4	2 999,1
Dépôts	15 348,4	13 036,2	10 652,7	9 310,5	6 507,3
Avoir des actionnaires	1 039,4	848,3	598,9	530,9	434,4
Résultats					
Revenus nets d'intérêts	1 021,3	790,8	543,9	354,6	265,6
Autres revenus	413,2	325,7	325,4	244,2	195,3
Dotation à la provision pour créances douteuses	93,5	38,1	35,8	17,2	27,5
Frais d'exploitation	1 175,5	842,9	652,2	395,4	301,7
Bénéfice net (perte nette)	95,6	203,4	146,4	152,0	82,3
En pourcentage					
Structure financière					
Avoir des actionnaires en % de l'actif	5,71%	5,43%	4,57%	4,41%	4,89%
Dépôts en % de l'actif	84,28%	83,47%	81,32%	77,28%	73,31%
Qualité de l'actif					
Prêts improductifs bruts en % des prêts bruts (2)	8,59%	4,87%	4,74%	5,10%	3,93%
Provisions pour créances douteuses en % des prêts improductifs bruts (2)	56,23%	79,50%	95,84%	93,30%	160,51%
Prêts improductifs nets en % de l'avoir des actionnaires (2)	30,26%	8,49%	1,73%	2,77%	-17,50%
Rentabilité					
Rendement de l'actif (ROA)	0,57%	1,42%	1,16%	1,45%	0,99%
Rendement de l'avoir des actionnaires (ROE)	10,13%	28,11%	25,91%	31,49%	21,19%
Revenus nets d'intérêts en % des revenus d'intérêt	55,75%	59,34%	55,62%	63,69%	61,92%
Rendement moyen des prêts	19,31%	19,49%	20,64%	12,08%	15,19%
Rémunération moyenne des dépôts	5,71%	4,57%	4,35%	2,07%	2,25%
Dépenses d'exploitation en % du produit net bancaire	81,95%	75,49%	75,02%	66,04%	65,45%
Produit net bancaire par employé (en milliers de gourdes)	594,61	634,35	427,82	752,29	681,32
Nombre d'employés	2 591	2 234	2 032	1 663	1 424

1): La BRH a commencé à procéder à des opérations d'adjudication de bons BRH en novembre 1996.

2): A partir du mois de mars 1998, les prêts improductifs désignent les prêts dont le principal et/ou les intérêts sont dus et impayés depuis 90 jours ou plus. Avant cette date, les prêts échus de 15 jours et plus étaient considérés comme tels.

V.1 Établissements et Environnement concurrentiel

Établissements

Le nombre d'établissements bancaires n'a pas changé depuis l'exercice dernier. Le système bancaire haïtien comprend quatorze banques, dont deux banques commerciales¹⁵ d'État, huit banques commerciales à capitaux privés haïtiens, deux succursales de banques étrangères et deux banques d'épargne et de logement¹⁶ à capitaux privés haïtiens. Le Tableau 4 présente une classification des banques fonctionnant en Haïti, selon l'origine des capitaux et le type d'activités.

¹⁵ Le décret du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et des activités bancaires sur le territoire de la République d'Haïti définit les banques commerciales comme des établissements dont les activités principales consistent à recevoir du public des dépôts à vue ou à terme et à effectuer des opérations de crédit à court, à moyen ou à long terme selon les prescriptions de la BRH.

¹⁶ La Loi du 28 août 1984 portant création et fonctionnement des banques d'épargne et de logement (BEL) définit ces dernières comme des établissements dont les activités principales consistent à mobiliser l'épargne privée et publique, nationale ou étrangère, en vue de l'octroi de prêts hypothécaires à moyen et long terme devant servir à l'acquisition, à la construction ou à la restauration d'immeubles à usage résidentiel, commercial, industriel ou à caractère social.

Tableau 4 Établissements bancaires fonctionnant en Haïti
(au 30 septembre 1998)

Banques commerciales d'État	Banque Nationale de Crédit (BNC) Banque Populaire Haïtienne (BPH)
Banques d'épargne et de logement à capitaux privés haïtiens	Capital Bank Société Générale Haïtienne de Banque d'Épargne et de Logement (Sogebel) ^a
Banques commerciales à capitaux privés haïtiens	Banque Industrielle et Commerciale d'Haïti (BICH) Banque Intercontinentale de Commerce (BIDC) Banque Métropolitaine d'Haïti (BMH) ^b Banque de l'Union Haïtienne (BUH) Banque de Promotion Commerciale et Industrielle (Promobank) Société Caraïbienne de Banque (Socabank) Société Générale Haïtienne de Banque (Sogebank) Unibank
Succursales de banques commerciales étrangères	Bank of Nova Scotia (Scotiabank) Citibank N.A. (CBNA)

^a La Sogebank détient une participation globale de 40% dans le capital-actions de cette banque, soit une participation directe de 20% et une participation indirecte de 20% à travers la Sogefac, elle-même filiale à 100% de la Sogebank.

^b Cette banque est détenue à 98,81% par la BIDC.

Environnement concurrentiel

La concurrence amorcée depuis 1993 au niveau du système bancaire haïtien s'est poursuivie en 1998. En effet, au cours de l'exercice, la BRH a autorisé l'ouverture de seize succursales et agences, dont treize dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. De manière générale, les activités bancaires sont concentrées dans cette ville, où l'on retrouve soixante onze succursales et agences contre vingt quatre seulement pour toutes les villes de province.

Tableau 5 Évolution du nombre de succursales par établissement bancaire

Établissements	1998 Nombre de succursales et agences autorisées		1997 Nombre de succursales et agences autorisées		Variation	
	P-AU-P	Villes de province	P-AU-P	Villes de province	P-AU-P	Villes de province
CBNA	3	0	2	0	+1	0
Scotiabank	3	0	3	0	0	0
BIDC	7	0	4	0	+3	0
BUH	5	6	5	3	0	+3
BPH	2	0	2	0	0	0
BICH	1	0	1	0	0	0
BNC	4	12	4	12	0	0
Capitalbank	6	0	5	0	+1	0
Sogebank	12	1	10	1	+2	0
Sogebel	3	0	3	0	0	0
Unibank	13	1	10	1	+3	0
Promobank	5	1	3	1	+2	0
Socabank	6	2	5	2	+1	0
BMH	1	1	1	1	0	0
TOTAL	71	24	58	21	+13	+3

La majorité des banques ont gardé la même stratégie d'expansion qu'en 1997, axée sur la différenciation. Celle-ci s'est manifestée tant au niveau du choix des marchés à développer qu'à celui du lancement de nouveaux produits et services. À titre d'exemple, certaines banques ont étendu leur réseau de succursales aux villes de province alors que d'autres ont cherché à exploiter de manière plus intense le créneau micro-finance. À l'instar de l'exercice précédent, certains établissements bancaires ont encore utilisé comme outils de marketing les primes, les loteries et concours, pour attirer de nouveaux clients.

V.2 Structure du système bancaire

D'une manière générale, le système bancaire présente un profil moins dispersé par rapport à l'exercice antérieur. C'est l'observation qui ressort lorsqu'on l'analyse à la lumière des éléments suivants:

- le poids des principaux établissements bancaires;
- le poids des différentes catégories d'établissements bancaires;
- l'indicateur de concentration des affaires Herfindhal;
- la répartition de l'encours des prêts par tranche;
- la répartition de l'encours des prêts par secteur d'activité;
- la répartition de l'encours des prêts par échéance.

Il convient de noter que de nombreux efforts sont entrepris par la BRH en vue de porter les établissements bancaires à diversifier leurs risques de crédit. Dans cette perspective, elle a mis en application, en juin 1997, la circulaire no. 83 dont l'objectif est de limiter la concentration des risques de crédit à l'égard des emprunteurs importants et des secteurs d'activité.

Poids des principaux établissements bancaires

Contrairement à l'exercice précédent, les trois premières banques du système ont augmenté légèrement leurs parts de marché en termes d'actif total, de portefeuille de prêts et de dépôts. Des observations similaires s'appliquent aux cinq plus importants établissements, avec néanmoins une diminution de leur poids au niveau des prêts et des dépôts en dollars ÉU.

Au 30 septembre 1998, l'actif total était inégalement réparti entre les différentes banques du système. En effet, les trois premiers établissements contrôlaient 46,3% de l'actif total du système. Cette concentration était aussi observée au niveau du Portefeuille de prêts (41%), des Dépôts totaux (48%) mais était encore plus marquée au niveau des ressources en devises (57,8%).

Tableau 6 Poids des principaux établissements bancaires
(au 30 septembre)

	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts en dollars ÉU
1998 (14 établissements)				
Les trois premiers établissements	46,3%	41,0%	48,0%	57,8%
Les cinq premiers établissements	64,5%	59,0%	65,6%	76,5%
Les huit premiers établissements	85,1%	83,0%	85,4%	94,5%
1997 (14 établissements)				
Les trois premiers établissements	44,8%	40,6%	45,7%	57,9%
Les cinq premiers établissements	63,4%	60,9%	64,1%	77,5%
Les huit premiers établissements	84,5%	83,2%	84,6%	94,3%
Variation 1998/1997				
Les trois premiers établissements	3,4%	0,9%	4,9%	- 0,1%
Les cinq premiers établissements	1,7%	- 3,1%	2,3%	- 1,3%
Les huit premiers établissements	0,7%	- 0,3%	1,0%	0,2%

Poids des différentes catégories d'établissements bancaires

Les banques commerciales à capitaux privés haïtiens, qui représentent 57% du nombre d'établissements bancaires du système, ont augmenté de 2,5 points de pourcentage leurs parts de marché au niveau de l'actif total et des dépôts totaux. Par contre, leurs parts au niveau des prêts et des dépôts en dollars ÉU ont connu une légère baisse par rapport à 1997.

Par rapport à l'exercice précédent, les BEL ont enregistré une amélioration de leurs parts de marché à tous les niveaux. L'expansion la plus faible est survenue au niveau des dépôts totaux (+0,4 point de pourcentage par rapport à 1997), et la plus importante au niveau des dépôts en devises (+1,1).

Depuis 1996, le poids relatif des banques d'État n'a cessé de reculer à tous les niveaux bien que le paysage bancaire n'ait pas évolué en termes de nombre d'établissements opérant dans le système. Ce déclin, qui découle du dynamisme plus marqué des banques privées sur les différents marchés considérés, s'est caractérisé par une réduction d'environ 2 points de pourcentage dans chacun des critères retenus au Tableau 7. Toutefois, la contraction au niveau des dépôts en dollars ÉU n'a été que de 0,3 point de pourcentage en 1998 par rapport à 1997.

Tableau 7 Poids relatif des différentes catégories d'établissements bancaires
 (au 30 septembre)

Établissements	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts en dollars ÉU
1998				
8 Banques commerciales privées haïtiennes	69,2%	66,2%	71,1%	81,2%
2 Succursales de banques étrangères	10,2%	13,4%	10,3%	11,4%
2 Banques d'État	14,4%	12,3%	13,0%	2,0%
2 Banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	6,2%	8,2%	5,7%	5,4%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
1997				
8 Banques commerciales privées haïtiennes	66,7%	66,8%	68,6%	82,7%
2 Succursales de banques étrangères	10,8%	11,9%	10,7%	10,7%
2 Banques d'État	16,9%	14,0%	15,4%	2,3%
2 Banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	5,6%	7,3%	5,3%	4,3%
	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
1996				
7 Banques commerciales privées haïtiennes	55,7 %	51,0 %	59,2 %	79,3 %
3 Succursales de banques étrangères	18,4 %	22,6 %	19,8 %	16,7 %
2 Banques d'État	20,7 %	18,0 %	16,4 %	2,0 %
2 Banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	5,2 %	8,4 %	4,6 %	2,0 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
1995				
6 Banques commerciales privées haïtiennes	49,2 %	49,1 %	50,5 %	64,0 %
3 Succursales de banques étrangères	23,1 %	24,2 %	25,3 %	24,4 %
2 Banques d'État	23,0 %	18,7 %	19,4 %	10,1 %
2 Banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	4,7 %	8,0 %	4,8 %	1,5 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
1994				
5 Banques commerciales privées haïtiennes	48,3 %	50,2 %	49,2 %	76,6 %
3 Succursales de banques étrangères	24,0 %	24,6 %	25,2 %	19,0 %
2 Banques d'État	22,9 %	16,4 %	20,4 %	4,4 %
2 Banques d'épargne et de logement privées haïtiennes	4,8 %	8,8 %	5,2 %	0,0 %
	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

Les succursales de banques étrangères ont enregistré une très légère baisse de parts de marché au niveau de l'actif total et des dépôts totaux (-0,6 et -0,4 point de pourcentage, respectivement, par rapport à l'exercice antérieur). Cependant, elles ont renforcé leur position au niveau du portefeuille des prêts et des dépôts libellés en dollars ÉU (+1,5 et +0,7, respectivement).

Indicateur de concentration des affaires Herfindhal (HHI)¹⁷

Contrairement à l'année fiscale 1997, caractérisée par une baisse de l'indice Herfindhal à tous les niveaux, cette année a vu une légère augmentation de la concentration de l'actif total et des dépôts totaux. Cependant, s'agissant des dépôts en dollars ÉU et du portefeuille de prêts, l'indicateur de concentration HHI a poursuivi sa tendance à la baisse amorcée depuis 1995.

Tableau 8 Indicateur de concentration des affaires Herfindhal
(au 30 septembre)

HHI	Actif total	Portefeuille de prêts	Dépôts totaux	Dépôts ÉU
1998				
	1 132,1	1 003,6	1 169,0	1 497,2
1997				
	1 082,4	1 012,2	1 119,0	1 594,0
1996				
	1 172,0	1 021,5	1 169,5	1 650,9
1995				
	1 224,0	1 146,4	1 129,3	1 670,4
1994				
	1 345,1	1 163,3	1 332,0	n/d

Répartition de l'encours des prêts par tranche

Cette section analyse la concentration des prêts sous l'angle de leur répartition par tranche de l'encours total, en tenant compte seulement des prêts dont l'encours s'élève à 75 000 gourdes ou plus. Ces derniers ont représenté environ 90% des prêts bruts totaux du système bancaire au 30 septembre 1998, par rapport à 76,5% au 30 septembre 1997.

La concentration des prêts se trouvant dans la tranche de 5 millions de gourdes et plus s'est accentuée de 3 points de pourcentage. Ces prêts, qui représentaient plus de 61% de l'ensemble des prêts ayant un encours de 75 000 gourdes ou plus au 30 septembre 1998, avaient été octroyés à 334 grands emprunteurs, soit 6% de l'ensemble des débiteurs du système bancaire à cette date.

L'augmentation de la concentration du crédit octroyé aux grands emprunteurs s'est effectuée au détriment des prêts compris entre 1 million et 2,49 millions de gourdes et de ceux compris entre 2,5 et 4,99 millions de gourdes, qui ont reculé respectivement de 1 et 2 points de pourcentage dans la composition de l'encours global des prêts par rapport à 1997. Néanmoins, l'encours des prêts des autres catégories en pourcentage des prêts totaux n'a pas varié.

¹⁷ HHI = Indicateur de concentration Herfindhal. Cet indicateur est donné par la somme du carré des différentes parts de marché des banques. Ses variations reflètent, selon le cas, un accroissement ou une diminution du degré de concentration. Une diminution de HHI traduit une plus faible concentration.

Tableau 9 Distribution de l'encours des prêts par tranche (prêts de 75 000 gourdes ou plus)
(au 30 septembre)

Tranches de prêts	Nombre d'emprunteurs	Nombre d'emprunteurs, en %	Encours des prêts, en millions de gourdes	Encours des prêts, en %
1998				
75 000 à 249 999	2 448	46 %	346,6	5 %
250 000 à 499 999	1 017	19 %	357,3	5 %
500 000 à 999 999	736	14 %	523,6	7 %
1 000 000 à 2 499 999	564	10 %	882,7	11 %
2 500 000 à 4 999 999	244	5 %	850,4	11 %
5 000 000 ou plus	334	6 %	4 645,2	61 %
	5 343	100 %	7 605,8	100 %
1997				
75 000 à 249 999	2 031	48 %	294,4	5 %
250 000 à 499 999	812	19 %	287,7	5 %
500 000 à 999 999	528	12 %	370,9	7 %
1 000 000 à 2 499 999	409	10 %	632,1	12 %
2 500 000 à 4 999 999	209	5 %	710,4	13 %
5 000 000 ou plus	242	6 %	3 224,8	58 %
	4 231	100 %	5 520,3	100 %
1996				
75 000 à 249 999	1 254	49 %	179,0	4 %
250 000 à 499 999	527	20 %	185,3	5 %
500 000 à 999 999	321	12 %	226,0	5 %
1 000 000 à 2 499 999	257	10 %	402,6	10 %
2 500 000 à 4 999 999	100	4 %	355,1	9 %
5 000 000 ou plus	137	5 %	2 724,0	67 %
	2 596	100 %	4 072,0	100 %
1995				
75 000 à 249 999	1 154	51 %	163,0	5 %
250 000 à 499 999	436	19 %	152,6	5 %
500 000 à 999 999	267	12 %	188,7	5 %
1 000 000 à 2 499 999	192	9 %	294,9	9 %
2 500 000 à 4 999 999	86	4 %	302,5	8 %
5 000 000 ou plus	125	5 %	2 290,4	68 %
	2 260	100 %	3 392,1	100 %
1994				
75 000 à 249 999	1 061	55 %	148,8	6 %
250 000 à 499 999	361	19 %	125,4	5 %
500 000 à 999 999	196	10 %	138,5	5 %
1 000 000 à 2 499 999	154	8 %	233,9	9 %
2 500 000 à 4 999 999	67	4 %	226,0	9 %
5 000 000 ou plus	81	4 %	1 737,3	66 %
	1 920	100 %	2 609,9	100 %

Répartition de l'encours des prêts par secteur d'activité

Entre 1995 et 1998, le poids du commerce de gros et de détail dans l'encours global des prêts est passé de 32,5% à 45,6%, reflétant la "tertiairisation" de l'économie. Les prêts aux particuliers et aux industries manufacturières ont, pour leur part, occupé les deuxième et troisième places, avec des parts respectives de 23,7% et 20,7%. Si de 1995 à 1997 la part relative des prêts aux particuliers était en nette progression, elle s'est néanmoins repliée en 1998 (passant de 26,8% de l'encours en 1997 à 23,7% en 1998). Le nombre d'emprunteurs dans cette catégorie se chiffrait à 3 615 à la fin de l'exercice, soit 67,7% du total des emprunteurs.

Tableau 10 Distribution de l'encours des prêts par secteur d'activité (prêts de 75 000 gourdes ou plus)
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

Secteurs d'activité	1998		1997		1996		1995	
	75 000 ou plus	(%)						
Commerce, gros et détail	3 470,5	45,6%	2 180,0	39,5%	1 341,2	33,0%	1 102,2	32,5%
Prêts aux particuliers	1 804,2	23,7%	1 483,2	26,8%	1 023,1	25,1%	750,4	22,1%
Industries manufacturières	1 573,5	20,7%	1 347,8	24,4%	1 176,7	28,9%	1 035,1	30,5%
Electricité, gaz, eau	156,3	2,1%	161,0	2,9%	149,8	3,7%	149,1	4,4%
Bâtiments et travaux publics	204,1	2,7%	129,3	2,3%	72,3	1,8%	62,9	1,9%
Assurances et affaires immobilières	266,8	3,5%	87,8	1,6%	73,0	1,8%	106,8	3,1%
Transport, entrepôt et communications	35,4	0,5%	42,4	0,7%	54,7	1,3%	62,0	1,8%
Agriculture, sylviculture et pêche	27,9	0,4%	30,4	0,6%	48,9	1,2%	18,7	0,6%
Services et autres	67,1	0,9%	58,4	1,2%	132,3	3,2%	105,0	3,1%
Total	7 605,8	100%	5 520,3	100%	4 072,0	100%	3 392,2	100%

Le crédit accordé au secteur "bâtiments et travaux publics" a poursuivi sa croissance et s'élevait à 204,1 MG au 30 septembre 1998, soit une hausse de 74,8 MG par rapport à l'année fiscale précédente. Toutefois, la part relative du crédit accordé à ce secteur n'a augmenté que de 0,4 point de pourcentage dans l'encours total des prêts.

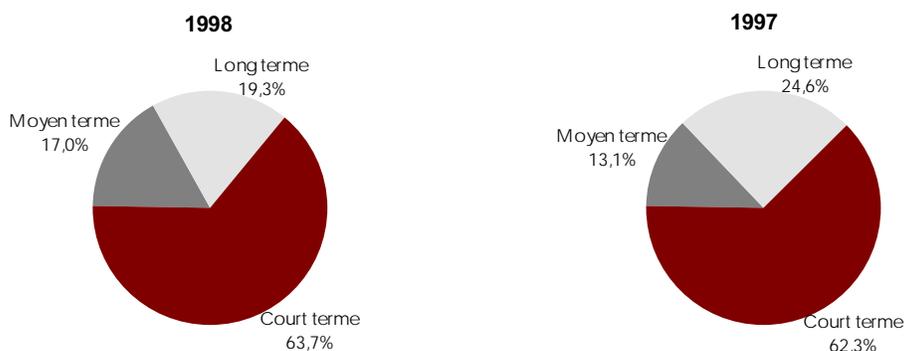
Le poids des prêts octroyés aux services d'utilité publique tels que l'électricité, le gaz et le traitement et la distribution de l'eau a poursuivi sa baisse, s'établissant à 2,1% en 1998 contre 2,9% l'année précédente, et 3,7% et 4,4% en 1996 et 1995, respectivement.

En 1998, le secteur "agriculture, sylviculture et pêche" de même que le secteur "services et autres" ont poursuivi leur évolution à la baisse.

Répartition de l'encours des prêts par échéance

Au 30 septembre 1998, 63,7% de l'ensemble des prêts avaient une échéance de moins d'un an et étaient détenus par 1 940 clients, soit 36% des emprunteurs contre 32% l'année précédente. Les prêts à moyen terme, c'est-à-dire ceux dont l'échéance varie de un à cinq ans, représentaient 17% de l'encours total et ont été octroyés à environ 30% des emprunteurs contre 27% en 1997. Les prêts à long terme, c'est-à-dire ceux à échéance de plus de cinq ans, constituaient 19,3% des prêts totaux. Le nombre d'emprunteurs correspondant à cette catégorie représentait 34% du total des emprunteurs, contre 42% en 1997.

Graphique 9 Répartition de l'encours des prêts selon l'échéance (prêts de 75 000 gourdes ou plus)
(au 30 septembre)



V.3 Parts de marché individuelles

Au niveau du classement selon l'actif, presque tous les établissements bancaires ont conservé leur rang, à l'exception de la Socabank qui a augmenté sensiblement ses parts de marché, améliorant ainsi sa position au détriment de la BIDC. La Sogebank, la Unibank et la BNC demeurent encore les banques les plus importantes du système en termes d'actifs.

Nonobstant l'évolution à la baisse de ses parts de marché depuis 1996, la Sogebank a conservé la tranche la plus importante de l'assiette des prêts bruts, suivie de près par la Unibank. Quant à la BNC, elle a reculé de deux rangs au profit de la Socabank et de la Promobank qui occupaient respectivement les troisième et quatrième positions au 30 septembre 1998.

Tableau 11 Parts de marché et rang selon l'actif total et le portefeuille de prêts bruts
(au 30 septembre)

Établissements	Actif total						Prêts bruts					
	1998		1997		1996		1998		1997		1996	
	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang
Sogebank	20,50	1	18,60	1	19,19	1	15,47	1	16,54	1	17,78	1
Unibank	15,64	2	14,53	2	13,29	3	15,09	2	12,96	2	9,91	4
BNC	10,20	3	11,71	3	16,65	2	8,82	5	11,17	3	13,58	2
BUH	9,91	4	9,58	4	9,78	4	8,37	6	8,36	6	6,86	7
Socabank	8,24	5	6,53	7	4,25	9	10,39	3	7,26	7	5,49	9
Promobank	7,32	6	8,40	6	8,81	5	9,24	4	10,38	4	10,78	3
BIDC	7,21	7	8,99	5	7,26	6	7,47	8	10,33	5	8,30	5
CBNA	6,07	8	6,15	8	5,50	8	8,10	7	6,55	8	7,96	6
BPH	4,16	9	5,18	9	3,96	10	3,45	12	3,71	11	4,39	10
Scotiabank	4,15	10	4,65	10	5,59	7	5,27	9	5,13	9	6,31	8
Capitalbank	3,78	11	3,21	11	2,72	11	4,56	10	4,06	10	4,20	11
Sogebel	2,44	12	2,41	12	2,40	12	3,63	11	3,52	12	4,17	12
BMH ¹	0,33	13	-	-	0,53	13	0,09	13	-	-	0,22	13
BICH	0,06	14	0,06	13	0,07	14	0,04	14	0,04	13	0,05	14
	100%		100%		100%		100%		100%		100%	

1: Données non disponibles au 30 septembre 1997; les données de 1996 sont relatives à la Métrobanque.

Au niveau des dépôts totaux, les banques occupant les quatre dernières positions dans le classement au 30 septembre 1998 (Capitalbank, Sogebel, BMH et BICH) ont pratiquement gardé la même position. La Socabank, par contre, a renforcé sa position en se hissant du septième rang qu'elle occupait un an plutôt au cinquième. La Scotiabank et la BIDC ont continué de perdre des parts de marché. Cependant, seule cette dernière a reculé au classement selon les dépôts totaux, la Scotiabank ayant conservé le même rang. Les banques occupant les quatre premières positions dans le classement (Sogebank, Unibank, BUH et BNC) se partageaient environ 48% des dépôts totaux au 30 septembre 1998, contre 55,7% à la même date l'année précédente.

Au niveau des dépôts en dollars ÉU, la Unibank occupait la première place à la fin de l'exercice et la Sogebank, la deuxième. La Socabank et la Citibank occupaient les troisième et quatrième places au détriment de la Promobank qui occupait le troisième rang en 1997. La BUH et la BIDC se disputent depuis ces trois dernières années les sixième et septième positions. La Scotiabank et la Capitalbank se disputent à leur tour les huitième et neuvième positions.

Tableau 12 Parts de marché et rang selon les dépôts totaux et les dépôts en dollars ÉU
(au 30 septembre)

Établissements	Dépôts totaux						Dépôts en dollars ÉU					
	1998		1997		1996		1998		1997		1996	
	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang	%	Rang
Sogebank	21,21	1	19,90	1	21,25	1	19,89	2	18,84	2	21,76	2
Unibank	16,46	2	15,25	2	13,60	2	25,21	1	27,52	1	27,76	1
BUH	10,29	3	9,97	4	10,38	4	8,93	6	6,63	7	5,95	6
BNC	8,90	4	10,59	3	12,83	3	0,85	12	0,84	12	0,52	12
Socabank	8,72	5	6,84	7	4,61	9	12,73	3	11,12	4	10,70	4
Promobank	7,28	6	8,20	6	8,84	5	9,18	5	11,54	3	11,99	3
BIDC	6,86	7	8,35	5	8,36	6	5,11	7	7,04	6	5,92	7
CBNA	5,70	8	5,49	8	5,07	8	9,52	4	8,49	5	8,35	5
Scotiabank	4,59	9	5,22	9	6,40	7	1,91	9	2,23	9	2,58	8
BPH	4,08	10	4,83	10	3,61	10	1,11	11	1,46	10	1,61	10
Capitalbank	3,37	11	3,00	11	2,27	12	3,91	8	3,16	8	1,99	9
Sogebel	2,31	12	2,33	12	2,35	11	1,49	10	1,13	11	-	13
BMH ¹	0,20	13	-	-	0,40	13	0,17	13	-	-	0,82	11
BICH	0,03	14	0,03	13	0,04	14	-	14	-	13	-	13
	100%		100%		100%		100%		100%		100%	

1: Données non disponibles au 30 septembre 1997; les données de 1996 sont relatives à la Métrobanque.

VI. LES ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU SYSTÈME BANCAIRE

VI.1 Activités bancaires

Évolution de l'activité globale

L'évolution du secteur bancaire au cours de l'exercice 1998 s'est effectuée dans un environnement général marqué notamment par l'entrée en application de nouvelles normes prudentielles, le maintien de la politique monétaire restrictive de la Banque Centrale et la tendance à la hausse des taux d'intérêt. La communauté bancaire a traversé cette période, pour le moins difficile, en adoptant des stratégies basées sur la croissance des parts de marché.

En dépit de cet environnement mouvant, l'année 1998 s'est soldée par une expansion du volume des activités pour la majorité des banques, comme en témoigne la croissance du bilan, l'évolution favorable du produit net bancaire et le renforcement de l'assise financière du système bancaire. Ces facteurs positifs contrastent, principalement, avec la progression des frais d'exploitation, réduisant ainsi les indices de rentabilité.

Évolution du bilan

L'actif total a connu une croissance de 16,6% en 1998, contre 19,2% en 1997. Deux facteurs permettent d'expliquer ce fléchissement du taux de croissance de l'actif. D'une part, la diminution du taux de croissance des prêts nets (14,8% contre 38,4% en 1997) résultant de la croissance plus rapide des provisions pour créances douteuses (44,7%) par rapport aux prêts bruts qui ont accusé le taux de croissance le plus faible sur les cinq dernières années, soit 16%. D'autre part, et dans une moindre mesure, l'appréciation de la gourde par rapport au dollar américain (16,8475 gourdes/dollar ÉU au 30 septembre 1998 contre 16,9496 au 30 septembre 1997) qui a exercé un effet de contraction sur l'évaluation en gourdes des actifs en dollars ÉU.

Les Immobilisations, constituées essentiellement en investissements dans les réseaux de succursales, dans la rénovation ou la construction d'immeubles et dans la mise sur pied de systèmes d'information, ont crû de 23,5%. Néanmoins, ce taux de croissance est le plus faible atteint sur les quatre dernières années.

Tableau 13 Bilan du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1998	1997	1996	1995	1994
Disponibilités	5 810,7	5 054,9	6 354,7	6 319,9	5 077,9
Bons BRH	1 629,0	954,0	-	-	-
Autres placements	1 066,9	1 060,3	512,8	483,6	87,3
Prêts nets	7 963,4	6 936,7	5 010,9	4 127,4	2 999,1
Immobilisations nettes	1 021,3	827,1	636,4	412,0	284,5
Autres actifs	719,6	784,1	585,6	704,9	428,2
Actif total	18 210,9	15 617,1	13 100,4	12 047,8	8 877,0
Dépôts	15 348,4	13 036,2	10 652,7	9 310,5	6 507,3
Obligations à vue	1 249,9	1 092,6	1 454,6	1 543,3	1 484,0
Obligations à terme	304,9	336,0	246,7	400,3	323,2
Autres passifs	268,3	304,0	147,5	262,8	128,0
Passif total	17 171,5	14 768,8	12 501,5	11 516,9	8 442,5
Avoir des actionnaires	1 039,4	848,3	598,9	530,9	434,5
Passif et avoir des actionnaires	18 210,9	15 617,1	13 100,4	12 047,8	8 877,0

Depuis 1994, les dépôts croissent plus vite que l'actif total. Cette tendance s'est maintenue en 1998. Le taux de croissance annuel des dépôts à la fin de l'exercice s'est établi à 17,7% contre 16,6% pour l'actif total.

Tableau 14 Taux de variation des postes du bilan du système bancaire
(au 30 septembre)

	Variation 98/97	Variation 97/96	Variation 96/95	Variation 95/94	Variation 94/93
Disponibilités	15,0%	-20,5%	0,6%	24,5%	23,6%
Bons BRH	70,8%	100,0%	-	-	-
Autres placements	0,6%	106,8%	6,0%	454,1%	15,5%
Prêts nets	14,8%	38,4%	21,4%	37,6%	12,9%
Immobilisations nettes	23,5%	30,0%	55,5%	44,8%	4,6%
Autres actifs	-8,2%	33,9%	-16,9%	64,6%	-21,0%
Actif total	16,6%	19,2%	8,7%	35,7%	16,0%
Dépôts	17,7%	22,4%	14,4%	43,1%	16,5%
Obligations à vue	14,4%	-24,9%	-5,7%	4,0%	10,6%
Obligations à terme	-9,2%	36,2%	-38,4%	23,9%	6,3%
Autres passifs	-11,8%	106,1%	-43,8%	105,2%	55,1%
Passif total	16,3%	18,1%	8,5%	36,4%	15,5%
Avoir des actionnaires	22,5%	41,6%	12,8%	22,2%	27,0%
Passif et avoir des actionnaires	16,6%	19,2%	8,7%	35,7%	16,0%

L'assise financière des banques s'est renforcée au cours de l'année 1998. En effet, l'avoir des actionnaires a crû plus vite que l'actif total, soit 22,5% contre 16,6%. Ainsi, la part des fonds propres dans la structure du passif total a augmenté, passant de 5,4% en 1997 à 5,7% en 1998.

Tableau 15 Composition des postes du bilan du système bancaire
(au 30 septembre)

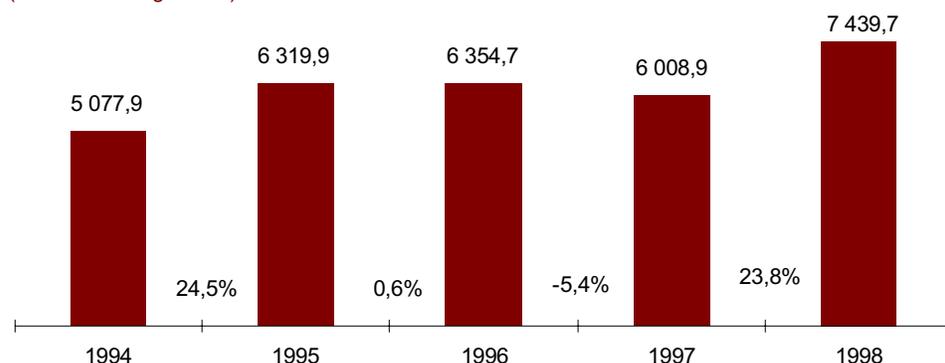
	1998	1997	1996	1995	1994
Disponibilités	31,9%	32,4%	48,5%	52,5%	57,2%
Bons BRH	9,0%	6,1%	-	-	-
Autres placements	5,9%	6,8%	3,9%	4,0%	1,0%
Prêts nets	43,7%	44,4%	38,2%	34,3%	33,8%
Immobilisations nettes	5,6%	5,3%	4,9%	3,4%	3,2%
Autres actifs	4,0%	5,0%	4,5%	5,8%	4,8%
Actif total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Dépôts	84,3%	83,5%	81,3%	77,3%	73,3%
Obligations à vue	6,9%	7,0%	11,1%	12,8%	16,7%
Obligations à terme	1,6%	2,2%	1,9%	3,3%	3,6%
Autres passifs	1,5%	1,9%	1,1%	2,2%	1,4%
Passif total	94,3%	94,6%	95,4%	95,6%	95,1%
Avoir des actionnaires	5,7%	5,4%	4,6%	4,4%	4,9%
Passif et avoir des actionnaires	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Liquidités

Les liquidités sont constituées des disponibilités et des bons BRH. Par liquidités, on entend les fonds facilement convertibles en espèces dont dispose une banque pour faire face à tous ses engagements de sortie de fonds lorsqu'ils deviennent exigibles. Le niveau de liquidité des banques est tributaire de la politique monétaire menée par la BRH, notamment en ce qui a trait aux coefficients de réserves obligatoires et aux émissions de bons BRH.

À l'exception de l'année 1997, au cours de laquelle elles ont connu une baisse inhabituelle, les liquidités du système bancaire ont maintenu leur tendance à la hausse en 1998 (23,8% de croissance).

Graphique 10 Liquidités du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



Au 30 septembre 1998, 78,12% des liquidités étaient constituées par les disponibilités, contre 84,1% à la même date l'année précédente. Ce changement de composition s'est effectué à l'avantage des bons BRH qui sont passés de 15,9% des liquidités en 1997 à 21,9% en 1998.

Le ratio liquidités sur actif total mesure le pourcentage de l'actif liquide ou facilement convertible en espèces dont peut se servir une banque pour honorer ses obligations à court terme. Ce ratio a subi une légère augmentation en 1998, passant d'un niveau de 38,5% l'an dernier à 40,9%. Cet affermissement provient de la croissance plus rapide des liquidités (23,8%) par rapport à l'actif total (16,6%).

Tableau 16 Composition des liquidités du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes et en pourcentage)

	1998		1997		1996		1995		1994	
Encaisse	961,2	12,9%	882,5	14,7%	1 045,0	16,4%	768,5	12,2%	462,4	9,1%
Avoirs à la BRH	3 289,3	44,2%	2 619,1	43,6%	3 346,3	52,7%	3 468,8	54,9%	3 109,0	61,2%
Avoirs à l'étranger	904,6	12,2%	872,2	14,5%	1 315,4	20,7%	1 393,9	22,1%	1 156,6	22,8%
Avoirs banques locales	230,3	3,1%	267,3	4,4%	399,3	6,3%	310,1	4,8%	239,0	4,7%
Autres	425,2	5,7%	413,9	6,9%	248,7	3,9%	378,6	6,0%	110,9	2,2%
Disponibilités	5 810,6	78,1%	5 054,9	84,1%	6 354,7	100%	6 319,9	100%	5 077,9	100%
Bons BRH	1 629,0	21,9%	954,0	15,9%	-	-	-	-	-	-
Liquidités	7 439,6	100%	6 008,9	100%	6 354,7	100%	6 319,9	100%	5 077,9	100%

Tableau 17 Liquidités du système bancaire, en pourcentage de l'actif total
(au 30 septembre)

	1998	1997	1996	1995	1994
Disponibilités	31,9%	32,4%	48,5%	52,5%	57,2%
Bons BRH	9,0%	6,1%	-	-	-
Liquidités totales, en % de l'actif total	40,9%	38,5%	48,5%	52,5%	57,2%

Opérations interbancaires

L'activité interbancaire, très intense au début de l'année, a subi un ralentissement en cours de période puisque à la fin de l'exercice l'encours des prêts aux établissements bancaires se chiffrait à 46 MG, en baisse de 74,7% sur 1997, tandis que celui des emprunts était de 72 MG, en recul de 65,9% sur 1997. Les prêts et les emprunts interbancaires représentaient respectivement 0,3% et 0,4% de l'actif total du système bancaire au 30 septembre 1998. La position nette interbancaire créditrice à la fin de l'exercice s'explique par le recours d'un établissement bancaire au financement de la Banque Centrale.

L'encours mensuel moyen des opérations interbancaires a évolué différemment. En effet, les prêts moyens, s'inscrivant en hausse de 74,3% par rapport à 1997, se sont établis à 134,7 MG alors que les emprunts moyens ont progressé au rythme de 20,4% pour atteindre 162,5 MG.

Tableau 18 Position nette interbancaire du système bancaire
(en millions de gourdes)

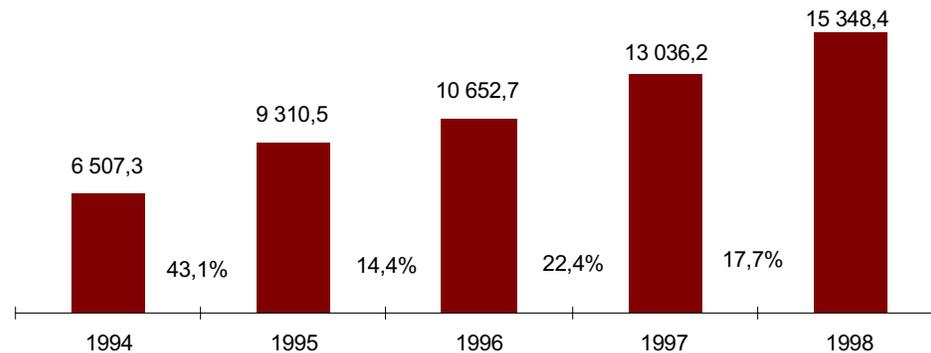
	au 30/9/98	au 30/9/97	au 30/9/96	Variation au 30/9 98/97	Variation au 30/9 97/96	Moyenne annuelle 1998	Moyenne annuelle 1997	Moyenne annuelle 1996
Prêts	46,0	181,5	63,5	(74,7%)	185,8%	134,7	77,3	102,2
Emprunts	72,0	211,1	114,4	(65,9%)	84,5%	162,5	135,0	200,0
Position nette	(26,0)	(29,6)	(50,9)	12,2%	(41,8%)	(27,8)	(57,7)	(97,8)

Opérations avec la clientèle

Ressources

Les dépôts s'élevaient à 15 348 MG au 30 septembre 1998, contre 13 062 MG un an plus tôt, soit une croissance de 17,7%.

Graphique 11 Croissance des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



Bien que les dépôts d'épargne représentent la composante la plus importante des dépôts totaux, leur part relative dans la structure de ces derniers n'a pas cessé de chuter, passant de 46% au 30 septembre 1997 à 42% au 30 septembre 1998. Il en est de même des dépôts à vue dont la part relative est passée de 26% à 25% sur la même période. Parallèlement, les dépôts à terme ont marqué une nette progression et ce, au détriment des dépôts à vue et des dépôts d'épargne.

Les dépôts à terme, qui sont passés de 3 655 MG au 30 septembre 1997 à 5 080 MG au 30 septembre 1998, ont constitué 33% de l'ensemble des dépôts en 1998, par rapport à 28% en 1997 et 22% en 1996. La montée des dépôts à terme s'explique par la hausse des taux d'intérêt offerts sur ce type de dépôts résultant de la compétition entre les banques pour les capter. Ainsi, l'augmentation du coût d'opportunité lié à la détention des dépôts à vue ou des dépôts d'épargne a incité les épargnants à conserver une part grandissante de leurs ressources sous forme de dépôts à terme.

Tableau 19 Composition des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1998		1997		1996		1995		1994	
Dépôts à vue	3 791,2	25%	3 373,1	26%	3 021,4	28%	2 971,3	32%	1 640,5	25%
Dépôts d'épargne	6 477,2	42%	6 008,0	46%	5 265,3	50%	4 692,1	51%	3 839,3	59%
Dépôts à terme	5 080,0	33%	3 655,1	28%	2 366,0	22%	1 647,2	17%	1 027,5	16%
	15 348,4	100%	13 036,2	100%	10 652,7	100%	9 310,6	100%	6 507,3	100%

Tableau 20 Progression des dépôts du système bancaire
(au 30 septembre)

	Variation 98/97	Variation 97/96	Variation 96/95	Variation 95/94
Dépôts à vue	12,4%	11,6%	1,7%	81,1%
Dépôts d'épargne	7,8%	14,1%	12,2%	22,2%
Dépôts à terme	39,0%	54,5%	43,6%	60,3%
	17,7%	22,4%	14,4%	43,1%

Les dépôts en dollars ÉU ont crû de 57,6 millions en 1998, soit une hausse de 27,4% par rapport à l'exercice précédent. Convertis en gourdes au taux du 30 septembre 1998, les dépôts en devises ont accusé une hausse de 948,4 MG, soit une croissance légèrement moins forte (26,6%) du fait de l'appréciation de la gourde par rapport au dollar ÉU.

Tableau 21 Progression des dépôts en dollars ÉU du système bancaire
(au 30 septembre)
(dépôts convertis en millions de gourdes)

	1998				1997			
	Dépôts dollars ÉU	Dépôts dollars ÉU convertis ¹	Dépôts totaux	dépôts dollars convertis/ dépôts totaux	Dépôts dollars ÉU	Dépôts dollars ÉU convertis ¹	Dépôts totaux	% dépôts dollars convertis/ dépôts totaux
D. à vue	72,8	1 226,2	3 791,2	32,3%	60,5	1 025,5	3 373,1	30,4%
D. d'épargne	90,1	1 517,4	6 477,2	23,4%	69,4	1 177,1	6 008,1	19,6%
D. à terme	105,1	1 770,5	5 080,0	34,9%	80,4	1 363,0	3 655,1	37,3%
	268	4 514,1	15 348,4	29,4%	210,3	3 565,7	13 036,2	27,4%

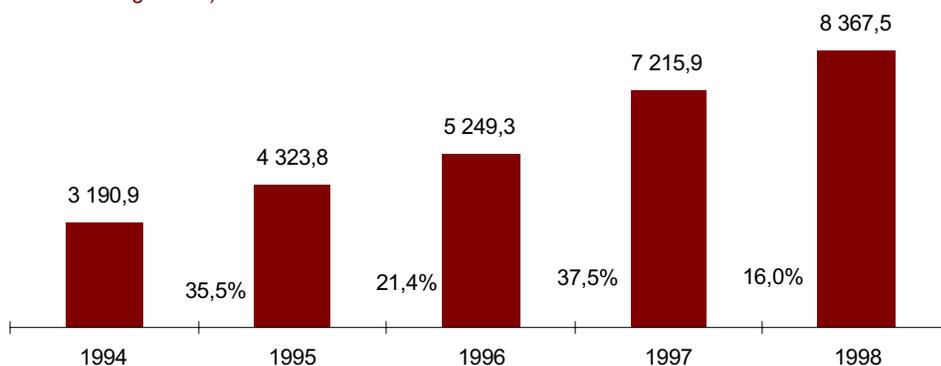
¹ Les taux de conversion étaient de 16,8475 et 16,9496 au 30 septembre 1998 et au 30 septembre 1997, respectivement.

La tendance à la "dollarisation", mesurée ici par le rapport entre les dépôts en devises convertis et les dépôts totaux, s'est renforcée en 1998. En effet, le recul observé au niveau des dépôts à terme convertis dans la composition des dépôts à terme totaux a été plus que compensé par la progression des dépôts d'épargne et des dépôts à vue convertis puisque, de manière globale, l'encours total des dépôts convertis est passé de 27,4% à 29,4% des dépôts totaux entre 1997 et 1998.

Emploi des Ressources

Les prêts bruts se chiffraient à 8 368 MG au 30 septembre 1998 par rapport à 7 216 MG au 30 septembre 1997, soit une augmentation de 16%. Ce rythme de croissance est le plus faible enregistré sur les cinq dernières années. L'environnement des affaires difficile et la morosité de l'activité économique globale ont, entre autres, contribué à alimenter cette tendance.

Graphique 12 Portefeuille de prêts bruts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



Opérations sur titres

Le terme « opérations sur titres » désigne les transactions du système bancaire relatives aux bons BRH et aux placements.

Bons BRH

Au 30 septembre 1998, l'encours des bons BRH détenus par les établissements bancaires s'élevait à 1 629 MG, soit une progression de près de 71% par rapport à l'exercice précédent.

Autres placements

Les placements des banques sont composés principalement d'instruments du marché monétaire américain, de valeurs mobilières ou de titres de participation. Ils sont passés de 1 060 MG au 30 septembre 1997 à 1 067 MG au 30 septembre 1998, soit une légère hausse de 0,6%.

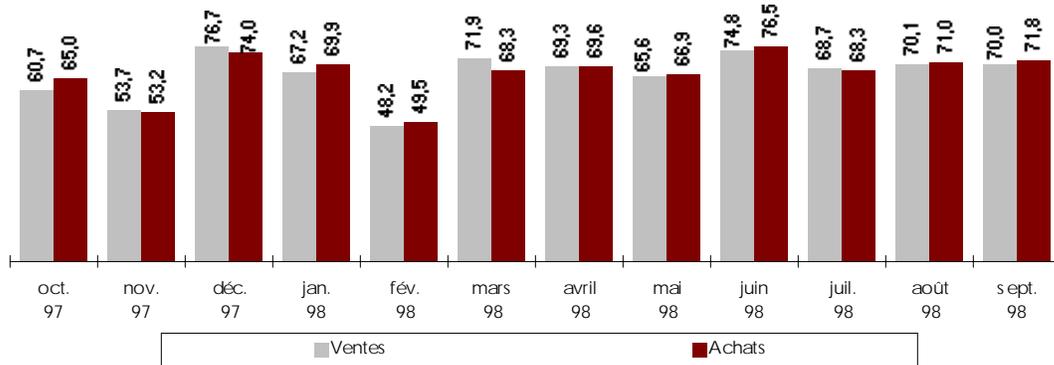
Opérations de change

Comme au cours de l'exercice précédent, les établissements bancaires sont intervenus sur le marché des changes, tant pour satisfaire les besoins de leur clientèle que pour leur propre compte.

Transactions avec la clientèle

Les volumes mensuels des opérations d'achat et de vente de devises effectuées avec la clientèle ont évolué en dents de scie au cours de l'exercice. Les banques ont acheté un total de 804 millions de dollars ÉU et en ont vendu 797 millions. En 1997, les banques avaient acheté et vendu 622,4 et 619,3 millions de dollars ÉU, respectivement. Les volumes d'achat et de vente ont donc augmenté de 29,2% et 28,7%, respectivement, d'un exercice à l'autre.

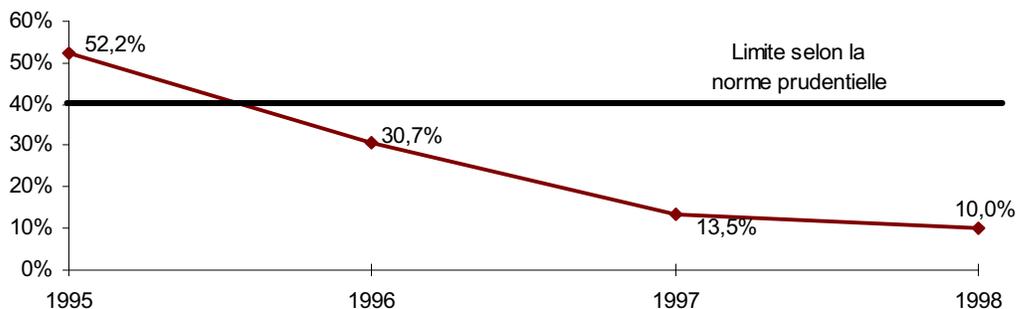
Graphique 13 Volume des achats et des ventes de dollars ÉU effectués par le système bancaire.
(en millions de dollars ÉU)



Transactions pour compte propre

Au cours des exercices 1992 à 1995, les banques avaient effectué d'importantes transactions pour leur propre compte sur le marché des changes, notamment dans le but de réaliser des opérations de couverture devant les protéger contre les dépréciations du taux de change gourde/dollar ÉU, qui est passé de 10,1780 au 30 septembre 1992 à 15,5384 au 30 septembre 1995. Cependant, à partir de 1996, le volume de ces transactions a baissé en raison de la stabilité relative du taux de change. Cette évolution a été aussi favorisée par l'entrée en application en octobre 1996 de la norme prudentielle sur la gestion du risque de change. Conformément aux dispositions de cette norme, la position en devises du système bancaire, exprimée en pourcentage des fonds propres, s'est maintenue en dessous de la limite maximale de 40%.

Graphique 14 Position nette en devises du système bancaire, en pourcentage des fonds propres.
(au 30 septembre)

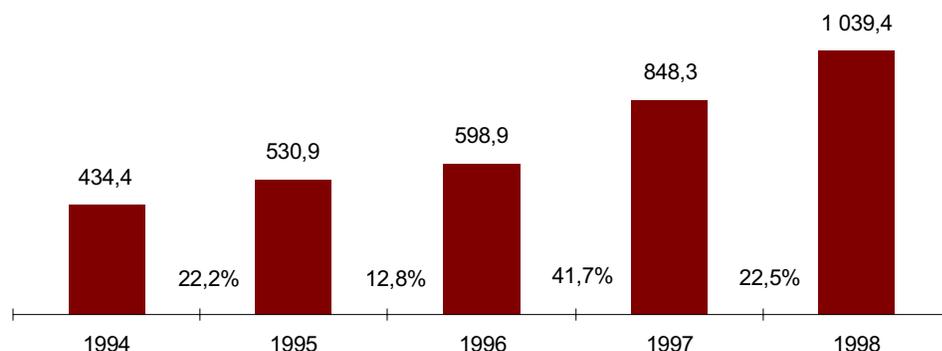


VI.2 Structure financière et Qualité de l'actif

Assise financière et Fonds propres

L'assise financière des banques s'est encore renforcée au cours de cet exercice. En effet, pour la troisième année consécutive, la croissance des fonds propres, qui regroupent principalement le capital libéré, les bénéfices non répartis et les réserves, est supérieure à celle de l'actif total (22,5% contre 16,6%). Ainsi, la part de l'avoir des actionnaires dans la structure financière des banques s'est légèrement accrue pour s'établir à 5,7% en 1998 versus 5,4% en 1997, abaissant ainsi le niveau de l'effet de levier financier.

Graphique 15 Croissance des fonds propres du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

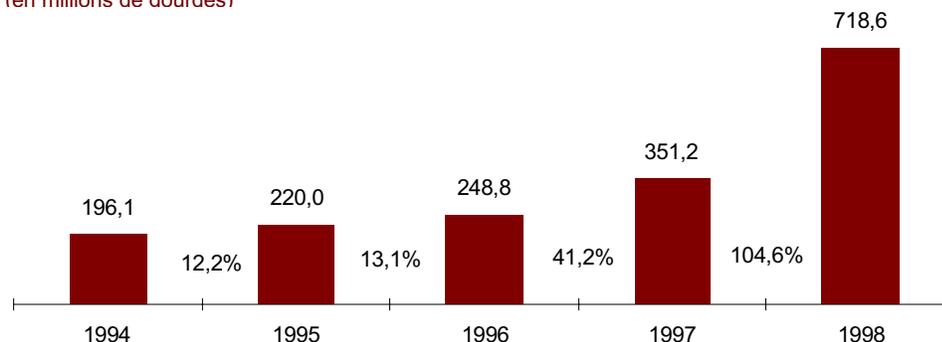


Dans le cadre de son programme de réglementation prudentielle, la BRH mettra en application, au début du prochain exercice, la norme sur la suffisance des fonds propres. Dans ses grandes lignes, cette norme, qui devra être appliquée à chacun des établissements bancaires sur une base consolidée, établit que les fonds propres réglementaires seront composés des fonds propres de base et des fonds propres complémentaires, constitués d'éléments de quasi-capital. De plus, elle prévoit que tout établissement bancaire devra respecter un rapport maximum de 20 entre l'actif et les fonds propres réglementaires d'une part et, de l'autre, un rapport maximum de 12% entre les fonds propres réglementaires et l'ensemble des éléments de l'actif, bilan et hors bilan, pondérés en fonction du risque.

Qualité de l'actif

Le montant des prêts improductifs¹⁸ a crû de 367,4 millions de gourdes en 1998 par rapport à 1997, affichant ainsi un taux de croissance annuel de 104,6%, contre 41,2% en 1997. La croissance rapide des prêts improductifs ne signifie pas forcément une dégradation de la qualité du portefeuille de prêts au cours de l'exercice 1998 mais découle plutôt d'efforts plus réalistes de classification de l'actif consentis par les établissements bancaires dans le but de se conformer aux dispositions de la norme sur la classification et le provisionnement du crédit.

Graphique 16 Prêts improductifs bruts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



¹⁸ Pour la période 1994-1997, les prêts improductifs représentent les prêts non remboursés ou non renouvelés depuis quinze jours ou plus. Cependant, à partir de 1998, ils désignent les prêts dont le principal ou l'intérêt est dû et impayé depuis 90 jours ou plus. Ce changement de dénomination fait suite à l'entrée en application, en octobre 1997, de la norme prudentielle portant sur la classification et le provisionnement du crédit.

Le taux des arrérages indique le niveau des prêts improductifs par rapport au total du portefeuille de prêts bruts. Ce taux a subi une hausse défavorable pour atteindre 8,6% en 1998 pour les mêmes raisons évoquées au paragraphe précédent.

Tableau 22 Arrérages du portefeuille de prêts bruts du système bancaire
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1998	1997	1996	1995	1994
Prêts improductifs bruts	718,6	351,2	248,8	220,0	196,2
Prêts bruts totaux	8 367,5	7 215,9	5 249,3	4 323,7	3 190,9
Taux des arrérages	8,6%	4,9%	4,7%	5,1%	6,1%

Pour des raisons de prudence, les banques constituent des provisions pour créances douteuses en vue de faire face à des pertes pouvant découler de la dégradation potentielle de la qualité du portefeuille de prêts. Le taux de couverture représente le pourcentage des prêts improductifs qui sont provisionnés. Ce taux a subi un net recul en 1998 et se situe à son plus faible niveau sur les cinq dernières années. En effet, il est passé de 97,7% en 1994 à 56,2% en 1998. Le déclin du taux de couverture fait suite à la mise en oeuvre de la norme sur la classification et le provisionnement du crédit qui, tout en exigeant des établissements bancaires une classification plus fidèle de leur portefeuille de crédit, prévoit une période transitoire au cours de laquelle ces établissements sont autorisés à réduire de moitié les nouveaux taux de provisionnement minimal applicables sur certaines catégories de prêts.

Tableau 23 Couverture des prêts improductifs bruts par les provisions pour créances douteuses
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1998	1997	1996	1995	1994
Provisions pour créances douteuses	404,1	279,2	238,4	196,4	191,7
Prêts improductifs bruts	718,6	351,2	248,8	220,0	196,2
Taux de couverture	56,2%	79,5%	95,8%	89,3%	97,7%

L'évolution de la couverture des prêts improductifs nets par les fonds propres indique l'impact potentiel qu'aurait sur ces derniers la perte de chaque gourde de prêts improductifs pour lesquels aucune provision pour créances douteuses n'a été constituée. À cause de la baisse du taux de couverture observée en 1998, le ratio des prêts improductifs nets sur les fonds propres s'est inscrit en hausse, atteignant un niveau de 30,2%. Cependant, la BRH anticipe une baisse de ce ratio au cours des prochains exercices en raison notamment de l'application intégrale des taux de provisionnement requis et de l'entrée en application prochaine de la norme sur la suffisance des fonds propres qui doit, à terme, aboutir à un renforcement de la capitalisation du système bancaire.

Au 30 septembre 1998, les fonds propres du système bancaire sont en mesure d'absorber toute perte sur les prêts improductifs non couverts par des provisions.

Tableau 24 Prêts improductifs, déduction faite des provisions pour créances douteuses, en pourcentage des fonds propres
(au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

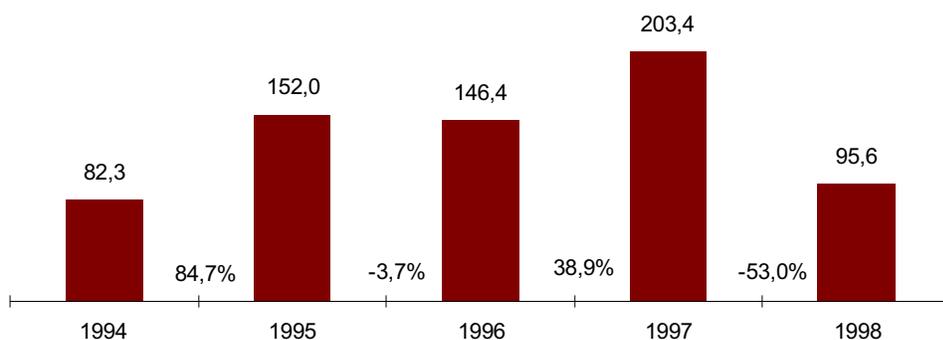
	1998	1997	1996	1995	1994
Prêts improductifs bruts	718,6	351,2	248,8	220,0	196,2
moins : Provisions pour créances douteuses	404,1	279,2	238,4	196,4	191,7
Prêts improductifs nets	314,5	72,0	10,4	23,6	4,5
Fonds Propres	1 039,4	848,3	598,9	530,9	434,4
Proportion des prêts improductifs nets, par rapport aux fonds propres	30,2%	8,5%	1,7%	4,4%	1,0%

VI.3 Résultats

Rentabilité

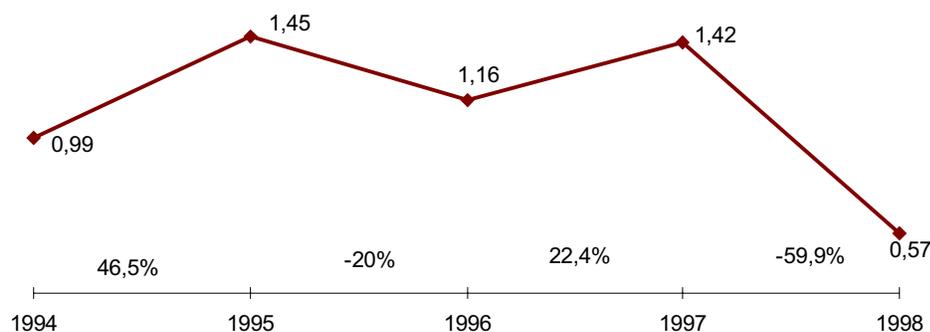
Le bénéfice net du secteur bancaire a accusé une baisse de 53% par rapport à 1997. Sans la présence de la Banque Nationale de Crédit (BNC), qui à elle seule affiche une perte atypique de 71,2 MG, le bénéfice net du système serait de 166,8 MG, soit une diminution de 17,9% par rapport à l'année précédente. Le bénéfice net a évolué en dents de scie sur les cinq dernières années pour atteindre son point culminant en 1997 (203,4 MG), son niveau le plus bas étant celui de 1994 (82,3 MG).

Graphique 17 Croissance du bénéfice net du système bancaire
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)
(en millions de gourdes)



En dépit d'une croissance de 28,5% du produit net bancaire, les principaux indices de rentabilité ont accusé un déclin causé essentiellement par l'augmentation de 39,5% des dépenses d'exploitation. Le ROA (rendement net de l'actif) du système a chuté de 59,9% par rapport à l'année précédente du fait de la baisse drastique de la marge nette de profit qui est passée de 18,2% en 1997 à 6,7% en 1998. L'année 1998 a vu le ROA atteindre son plus faible niveau (0,6%) sur les cinq dernières années, se positionnant ainsi à un niveau nettement inférieur à la norme internationale de 1%.

Graphique 18 Rendement de l'actif (ROA)
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)



Le ROE (rendement de l'avoir des actionnaires) a suivi la même tendance à la baisse. Cette évolution du ROE reflète la chute du ROA et, dans une moindre mesure, l'utilisation moins intense du levier financier qui est passé d'un multiple de 18,4 en 1997 à 17,5 en 1998.

Graphique 19 Rendement de l'avoir des actionnaires (ROE)
(au 30 septembre)

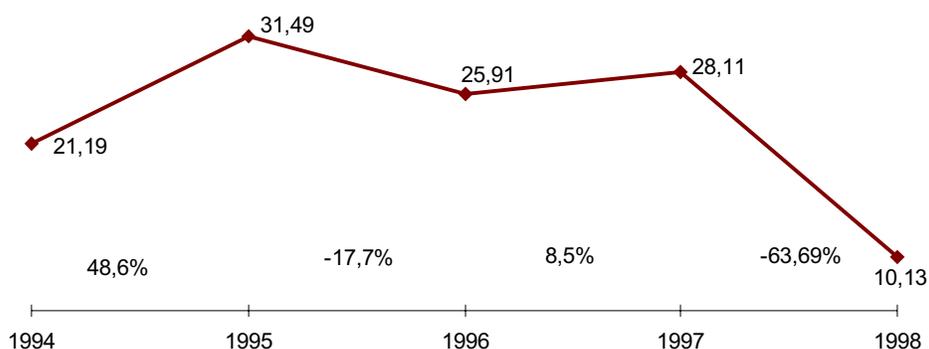


Tableau 25 État des revenus et dépenses du système bancaire
(pour l'exercice terminé le 30 septembre)
(en millions de gourdes)

	1998	1997	1996	1995	1994
Revenus nets d'Intérêts					
Revenus d'intérêts sur prêts	1 504,8	1 156,2	939,7	556,8	428,9
Autres revenus d'intérêts - (bons BRH compris)	327,1	176,5			
			38,3	-	-
Dépenses d'intérêt	1 831,9	1 332,7	978,0	556,8	428,9
	810,6	541,9	434,0	202,2	163,3
	1 021,3	790,8	544,0	354,6	265,6
Autres revenus					
Commissions	163,2	154,5	143,3	114,2	91,8
Gains sur change	105,6	119,0	132,0	68,6	61,6
Autres	144,4	52,1	50,1	61,4	42,0
	413,2	325,6	325,4	244,2	195,3
Produit net bancaire	1 434,5	1 116,4	869,4	598,8	460,9
Dotation à la provision pour créances douteuses	93,5	38,1	35,8	17,2	27,5
Bénéfice avant dépenses d'exploitation et Impôts	1 341,0	1 078,3	833,6	581,6	433,4
Dépenses d'exploitation					
Salaires et avantages sociaux	516,0	410,5	320,2	202,9	158,7
Frais de locaux	51,6	50,5	37,9	25,4	19,4
Amortissement	129,6	94,8	66,5	34,2	23,8
Autres dépenses d'exploitation	478,3	287,0	227,6	132,9	99,8
	1 175,5	842,8	652,2	395,4	301,7
Bénéfices avant Impôts	165,5	235,5	181,4	186,2	131,7
Impôts sur le revenu	69,9	32,1	35,0	34,2	49,5
Bénéfice net	95,6	203,4	146,4	152,0	82,2

Tableau 26 Variation des postes de l'état des revenus et dépenses du système bancaire
 (pour l'exercice terminé le 30 septembre)

	Variation 98/97	Variation 97/96	Variation 96/95	Variation 95/94
Revenus nets d'intérêts				
Revenus d'intérêts sur prêts	30,2%	23,0%	68,8%	29,8%
Autres revenus d'intérêts - (bons BRH compris)	85,4%	360,7%	-	-
	37,5%	36,3%	75,6%	29,8%
Dépenses d'intérêt	49,6%	24,8%	114,7%	23,8%
	29,2%	45,4%	53,4%	33,5%
Autres revenus				
Commissions	5,7%	7,8%	25,6%	24,4%
Gains sur change	-11,3%	-9,8%	92,4%	11,4%
Autres	176,6%	4,1%	-18,4%	46,2%
	26,9%	0,1%	33,3%	25,0%
Produit net bancaire				
Dotation à la provision pour créances douteuses	28,5%	28,4%	45,2%	29,9%
	145,1%	6,6%	107,9%	-37,4%
Bénéfice avant dépenses d'exploitation et Impôts				
	24,4%	29,4%	43,3%	34,2%
Dépenses d'exploitation				
Salaires et avantages sociaux	25,7%	28,2%	57,8%	27,9%
Frais de locaux	2,1%	33,4%	49,3%	31,3%
Amortissement	36,7%	42,6%	94,2%	43,9%
Autres dépenses d'exploitation	66,6%	26,1%	71,2%	33,1%
	39,5%	29,2%	64,9%	31,1%
Bénéfices avant Impôts				
	-29,7%	29,8%	-2,6%	41,4%
Impôts sur le revenu	117,9%	-8,3%	2,3%	-30,9%
Bénéfice net				
	-53,0%	38,9%	-3,7%	84,7%

Produit net bancaire

Le produit net bancaire (PNB) représente la marge bénéficiaire brute dégagée par les établissements bancaires sur l'ensemble de leurs activités. Il s'obtient en additionnant les revenus nets d'intérêts et les revenus autres que ceux de l'intermédiation bancaire (par exemple les commissions et les gains sur change). Le PNB est passé de 1 116,4 MG en 1997 à 1 434,5 MG en 1998, soit une progression de 28,5%. La hausse du PNB en 1998 provient à la fois de la croissance positive des autres revenus (26,9%) et, surtout, des revenus nets d'intérêts (29,2%).

Tableau 27 Produit net bancaire
 (pour l'exercice terminé au 30 septembre)
 (en millions de gourdes)

	1998		1997		1996		1995		1994	
Revenus nets d'intérêts	1 021,3	71,2%	790,8	70,8%	544,0	62,6%	354,6	58,0%	265,6	58,0%
Autres revenus	413,2	28,8%	325,6	29,2%	325,4	37,4%	244,2	42,0%	195,3	42,0%
Produit net bancaire	1 434,5	100%	1 116,4	100%	869,4	100%	598,8	100%	460,9	100%

Revenus nets d'intérêts

Les revenus nets d'intérêts ont augmenté de 230,5 MG en 1998. Cependant, leur rythme de croissance a ralenti, passant de 45,4% en 1997 à 29,2% en 1998. Les intérêts perçus sur les bons BRH ont représenté 74,2% des autres revenus d'intérêts, contre 88,5% en 1997. Par ailleurs, exprimés en pourcentage

des revenus d'intérêts, les revenus nets d'intérêts sont en baisse par rapport à l'année précédente, soit 59,3% en 1998 contre 55,8% en 1997. Ceci est imputable au fait que les dépenses d'intérêts ont augmenté à un rythme plus soutenu que les revenus d'intérêts.

Tableau 28 Revenus nets d'intérêts
(pour l'exercice terminé au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

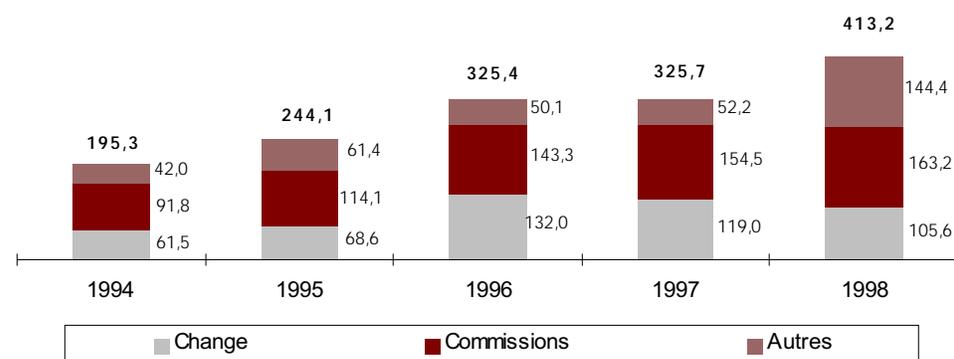
	1998	1997	1996	1995	1994
Revenus d'intérêts					
Prêts	1 504,8	1 156,2	939,7	556,8	428,9
Autres (bons BRH compris)	327,1	176,5	38,3	-	-
	1 831,9	1 332,7	978,0	556,8	428,9
Dépenses d'intérêts	810,6	541,9	434,0	202,2	163,3
Revenus nets d'intérêts	1 021,3	790,8	544,0	354,6	265,6
Revenus nets d'intérêts en % des revenus d'intérêts	55,8%	59,3%	55,6%	63,7%	61,9%

Autres revenus

Au 30 septembre 1998, les autres revenus, en hausse de 26,9%, ont atteint 413,1 MG. À en juger par leur évolution sur les cinq dernières années, ils ont tendance à occuper une part de moins en moins importante dans la structure du PNB.

Les gains de change ont poursuivi leur tendance à la baisse, suite à une réduction de la volatilité du taux de change de la gourde par rapport à la devise américaine et, dans une moindre mesure, à la norme prudentielle sur la gestion du risque de change qui a eu pour effet de limiter les positions nettes de change des banques. La baisse de 11,3% des gains de change a été compensée par la hausse des autres revenus provenant de la prestation de services, notamment les commissions¹⁹. Ces dernières ont progressé de 5,7%, passant de 154,5 MG en 1997 à 163,2 MG en 1998.

Graphique 20 Évolution des autres revenus du système bancaire
(pour l'exercice terminé au 30 septembre)
(en millions de gourdes)

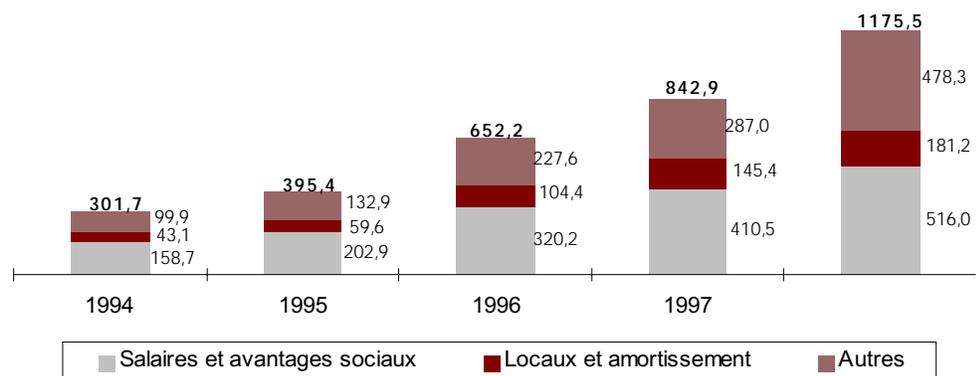


Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation ont évolué encore une fois à la hausse en 1998 (39,5% de croissance), passant de 842,9 MG en 1997 à 1 175,5 MG en 1998. À l'exception de 1996, cette croissance a été la plus forte enregistrée sur les cinq dernières années. L'évolution à la hausse du taux de croissance des dépenses d'exploitation en 1998 s'explique par la progression accélérée des autres dépenses d'exploitation (66,6%), lesquelles incluent les frais de voyage, d'entretien et de publicité, et des amortissements (36,7%).

¹⁹ Les commissions se définissent comme l'ensemble des revenus provenant de la prestation de services par les établissements bancaires à leur clientèle; elles constituent la base des autres revenus.

Graphique 21 Évolution des dépenses d'exploitation du système bancaire
(pour l'exercice terminé au 30 septembre)
(en millions de gourdes)



Les salaires et avantages sociaux ont représenté environ 44% des dépenses d'exploitation en 1998; les dépenses en salaires et avantages sociaux par employé sont passées de 183 751 gourdes en 1997 à 199 152 gourdes en 1998, soit une hausse de 8,4%.

Taux de rendement moyen des prêts et Rémunération moyenne des dépôts

Le taux moyen de rendement des prêts et celui de la rémunération moyenne des dépôts ont évolué positivement, mais à des rythmes différents, soit 3,8% et 20,6%, respectivement. Le taux de rendement moyen des prêts a grimpé de 70 points de base, alors que celui de la rémunération moyenne des dépôts a augmenté de 130 points de base. Ces deux évolutions ont donné lieu à une érosion de la marge nette de taux qui est passée de 123 points de base en 1997 à 117 points de base en 1998. L'amélioration du taux moyen de rendement des prêts reflète la montée des taux d'intérêt débiteurs, un effet favorable compensé en partie par la hausse des taux d'arréage enregistrés au niveau du portefeuille de prêts. La hausse du taux moyen de rémunération des dépôts est attribuable à la hausse des taux d'intérêt créditeurs.

Tableau 29 Rendement moyen des prêts
(pour l'exercice terminé au 30 septembre)
(en millions de gourdes et en pourcentage)

	Prêts bruts moyens	Revenus d'intérêts ¹	Taux moyen de rendement
1994	3 011,8	428,9	14,2%
1995	3 757,3	556,8	14,8%
1996	4 786,5	939,7	19,6%
1997	6 232,6	1 156,2	18,6%
1998	7 791,7	1 504,8	19,3%

+216,5MG
+348,6MG

- 5,1%
+ 3,8%

¹ Les autres revenus d'intérêts non compris.

Tableau 30 Rémunération moyenne des dépôts
(pour l'exercice terminé au 30 septembre)
(en millions de gourdes et en pourcentage)

	Dépôts moyens ¹	Dépenses d'intérêts	Taux moyen de rémunération
1994	4 556,1	163,3	3,6%
1995	5 603,0	202,2	3,6%
1996	6 986,2	434,0	6,2%
1997	8 647,5	541,9	6,3%
1998	10 610,2	810,6	7,6%

+ 107,9MG
+ 268,7MG

+ 1,6%
+ 20,63%

¹ Les dépôts à vue non compris.

VI.4 Productivité

À l'instar de l'exercice précédent, le système bancaire a affiché en 1998 un recul au chapitre de la productivité. Ainsi, il a dépensé en moyenne 81,9 centimes par gourde de revenu, comparativement à 75,5 centimes en 1997.

En outre, les revenus nets d'intérêts assuraient une couverture de 94% des dépenses d'exploitation en 1997. À cause de la baisse de la productivité enregistrée en 1998, ce ratio a décliné pour s'établir à 86,9%. L'évolution à la baisse du ratio de couverture des dépenses d'exploitation a été le résultat de stratégies adoptées par les établissements bancaires favorisant la croissance des parts de marché au détriment de la rentabilité.

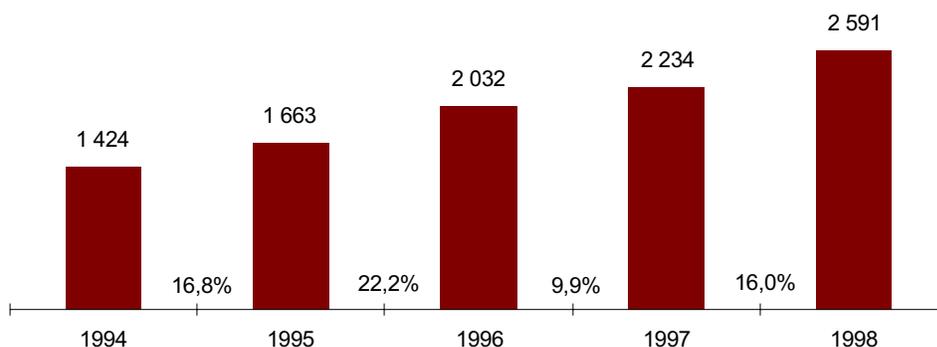
Tableau 31 Ratios de productivité
(pour l'exercice terminé au 30 septembre)

	1998	1997	1996	1995	1994
Ratio de productivité (Dépenses d'exploitation / produit net bancaire)	81,9%	75,5%	75,0%	66,0%	65,5%
Ratio de couverture des dépenses d'exploitation par les revenus nets d'intérêts (Revenus nets d'intérêts / dépenses d'exploitation)	86,9%	94,0%	83,0%	90,0%	88,0%

Effectif des banques

Le système bancaire comptait 2 591 employés au 30 septembre 1998, contre 2 234 à la même date l'année précédente, soit une hausse d'environ 16%. Environ 95% du nombre total d'employés du secteur bancaire travaillaient dans les banques à capitaux haïtiens et 5% dans les succursales des banques étrangères. Contrôlant environ 10% de l'actif total, ces dernières ont maintenu leur avance au niveau des ratios de productivité au cours de l'exercice 1998.

Graphique 22 Croissance du nombre d'employés
(au 30 septembre)



VII. LA SURVEILLANCE DES BANQUES

VII.1 Mission de surveillance

La BRH a pour mission de contrôler les activités des banques afin de préserver la confiance du public à l'endroit du système bancaire. La protection des fonds des déposants est la raison d'être de cette mission, et aussi celle des travaux d'inspection, de surveillance et de normalisation prudentielle qui en découlent.

Selon l'article 19 de la Loi du 17 août 1979 créant la Banque de la République d'Haïti, la Direction de la Supervision des Banques et Institutions Financières (DSBIF) est chargée principalement de veiller à l'application des lois et règlements sur les institutions financières. Ses fonctions sont de contrôler l'application de toutes les décisions du Conseil d'administration de la BRH concernant la politique de change, la monnaie et le crédit, et d'inspecter régulièrement les établissements bancaires.

Les maisons de transfert sont également contrôlées par la BRH, en vertu de leur loi organique. De plus, la BRH est autorisée à vérifier les opérations des agents de change en vertu du mandat des ministères de tutelle, le Ministère du Commerce et de l'Industrie et le Ministère de l'Économie et des Finances.

VII.2 Exercice de surveillance

La BRH accorde beaucoup d'importance à la solvabilité des banques dans le but de fournir une protection optimale aux déposants. Son rôle consiste à s'assurer qu'elles gèrent de façon saine et prudente les risques encourus et qu'elles respectent les législations et réglementations en vigueur.

La BRH effectue un contrôle permanent des banques et de l'ensemble du système bancaire. Elle procède à des inspections régulières de ces établissements et émet des circulaires dont certaines portent sur les normes prudentielles. Dans cette optique, la BRH entretient des rapports étroits avec les banques, vu que l'efficacité de la mission de supervision requiert une bonne connaissance de leurs activités et des contacts soutenus avec leurs dirigeants.

Le Cadre de surveillance élaboré au cours de l'exercice précédent a été mis en vigueur. Ce cadre, qui s'inspire des principes fondamentaux (*core principles*) pour une supervision bancaire effective énoncés par le Comité de Bâle²⁰, expose l'esprit et les principes de travail privilégiés par la Direction de la Supervision dans l'exercice de sa mission.

²⁰ Comité créé en décembre 1974 par les pays du Groupe des dix (G10) et qui a pour mission principale de définir les modalités d'une coopération internationale propre à renforcer le contrôle prudentiel et à développer la qualité de la surveillance bancaire.

En résumé, le Cadre de surveillance prévoit :

- a) l'accomplissement d'activités de surveillance sur pièces et d'inspection sur place;
- b) l'obtention d'informations financières périodiques fiables de même que le traitement rapide et l'analyse adéquate de celles-ci;
- c) des inspections générales sur place, trimestrielles et ponctuelles, fondées sur l'évaluation des risques propres à chaque établissement bancaire;
- d) des inspections générales sur place effectuées suivant l'approche CAMEL²¹;
- e) la révision et l'utilisation des travaux de vérificateurs indépendants dans le but d'éviter la duplication des efforts;
- f) un cycle de surveillance en fonction de la taille de chaque établissement et du niveau de risque qu'il encourt;
- g) une structure organisationnelle adaptée aux activités de surveillance sur pièces et d'inspection sur place;
- h) des équipes d'inspection et des analystes responsables d'un portefeuille bien précis d'établissements.

Les principes fondamentaux pour une supervision bancaire effective élaborés par le Comité de Bâle sont au nombre de vingt cinq et doivent être présents dans tout système de supervision qui se veut efficace. Ils représentent un minimum et, dans de nombreux cas, doivent être complétés par d'autres mesures visant à contrôler des risques particuliers rencontrés au niveau du système financier de chaque pays. Le tableau suivant présente les vingt cinq principes fondamentaux et l'état de leur application par le système bancaire haïtien.

²¹ Méthodologie d'inspection fondée sur la révision des éléments suivants : les fonds propres (Capital), les actifs (Assets), la gestion (Management), les bénéfices (Earnings) et la liquidité (Liquidity).

Tableau 32 État d'application par le système bancaire des principes fondamentaux du comité de Bâle

Principes	Appliqué	Non appliqué
Principe #1 Assignation de responsabilités et objectifs clairs à chaque instance participant à la surveillance des organisations bancaires.	X	
Principe #2 Définition claire des activités bancaires.	X	
Principe #3 Fixation des critères d'agrément par les autorités de contrôle.	X	
Principe #4 Pouvoir des autorités de contrôle d'examiner ou de rejeter des transferts de parts importantes de propriété ou de participation à des tiers.	X	
Principe #5 Établissement par les autorités de contrôle des critères d'examen des grandes opérations d'acquisition ou d'investissement.	X	
Principe #6 Fixation d'exigences de fonds propres minimales par les autorités de contrôle.	X	
Principe #7 Évaluation des politiques, pratiques et procédures des banques en matière d'octroi de prêts et d'investissements.	X	
Principe #8 Normes garantissant l'établissement par les banques de politiques et procédures adéquates pour évaluer la qualité de leurs actifs et établir des provisions pour pertes sur prêts.	X	
Principe #9 Normes garantissant l'établissement de systèmes d'information par les banques leur permettant d'identifier des concentrations au sein de leurs portefeuilles.	X	
Principe #10 Normes permettant aux autorités de contrôle de suivre et de réduire les risques liés aux prêts octroyés aux apparentés.	X	
Principe #11 Normes garantissant l'établissement par les banques de politiques et procédures leur permettant d'identifier et de contrôler le risque-pays et de constituer des réserves appropriées en regard de ces risques.		X
Principe #12 Normes garantissant l'établissement par les banques de systèmes permettant un contrôle des risques de marché, l'imposition de limites et la constitution de fonds propres spécifiques aux risques.		X
Principe #13 Normes garantissant l'établissement par les banques d'un processus global de gestion des risques et de constitution d'une couverture de fonds propres spécifiques aux risques ¹ .	X	
Principe #14 Normes garantissant l'établissement de contrôles internes par les banques.	X	
Principe #15 Normes garantissant l'établissement de critères de connaissance de la clientèle par les banques pour éviter qu'elles ne soient utilisées par des éléments criminels.		X
Principe #16 Mise en oeuvre d'un contrôle bancaire efficace, c'est-à-dire exécuté sur place et sur pièces.	X	
Principe #17 Établissement de contacts réguliers entre les autorités de contrôle et les directions des banques afin de permettre une meilleure connaissance de celles-ci par les premières.	X	
Principe #18 Analyse par les autorités de contrôle des rapports prudentiels et études statistiques fournis par les banques sur une base individuelle et consolidée.	X	
Principe #19 Recours par les autorités de contrôle à des auditeurs externes pour vérifier certaines informations prudentielles.	X	
Principe #20 Surveillance des groupes bancaires sur une base consolidée.	X	
Principe #21 Les autorités de contrôle doivent s'assurer que les banques publient des états financiers reflétant fidèlement leur situation financière.	X	
Principe #22 Mise en oeuvre d'instruments destinés à porter les banques à appliquer les réglementations et, dans les cas extrêmes de non conformité, à aboutir à la révocation de l'agrément.	X	
Principe #23 Contrôle global consolidé à l'échelle mondiale.		X
Principe #24 Échanges d'informations avec les autorités du pays d'accueil dans le cadre du contrôle consolidé global.	X	
Principe #25 Obéissance des mêmes normes par les banques étrangères et les banques domestiques ¹ .	X	

¹ La norme touchant à ce principe sera mise en vigueur en décembre 1998.

VII.3 Règlementation prudentielle

En 1998, la BRH a poursuivi les travaux entrepris en 1995 relativement à la mise en place d'un programme de normes prudentielles en collaboration avec la communauté bancaire. De façon générale, les problèmes rencontrés par un établissement bancaire sont la résultante de quatre éléments: des erreurs dans le positionnement stratégique de l'établissement, une concentration excessive des risques, un niveau de fonds propres insuffisant et des faiblesses dans les contrôles internes. Au cours de l'exercice 1998, la BRH a renforcé son action persuasive dans ces domaines et entend la poursuivre pendant l'exercice 1999.

Le Tableau 33 montre l'état d'avancement du Programme de normes prudentielles et donne une brève explication de l'objectif visé par chacune d'elles.

Tableau 33 Programme de normes prudentielles

<p>Gestion du risque de change vise à limiter les positions de change courtes ou longues maintenues par les établissements bancaires et à responsabiliser la direction de ces établissements eu égard à la mise en place de politiques et de systèmes de gestion et de contrôle appropriés.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} oct. 1996
<p>Limites relatives à la propriété croisée du capital vise à diversifier l'actionnariat du système bancaire afin que deux ou plusieurs établissements bancaires ne soient pas contrôlés de façon importante par les mêmes actionnaires.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} avril 1997
<p>Limites relatives à la concentration du risque de crédit vise à limiter les risques de crédit provenant des emprunteurs importants, des emprunteurs liés à un établissement bancaire et des secteurs d'activité.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} juin 1997
<p>Règles en matière de classification des prêts, de provisions pour créances douteuses et de comptabilisation des intérêts courus sur les prêts non productifs vise à fournir une méthodologie permettant d'uniformiser la comptabilisation des prêts non productifs et le processus de constitution des provisions, ainsi qu'à assurer un niveau suffisant de provisions et à énoncer des règles en matière de comptabilisation des intérêts courus sur les prêts non productifs.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} oct. 1997
<p>Règles minimales de contrôle interne vise à exiger des établissements bancaires qu'ils implantent un système et une fonction de contrôle interne adaptés à la taille et à la nature de leurs activités.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} mai 1998
<p>Surveillance consolidée des opérations des banques Contrôle par la BRH d'un établissement bancaire et des entités que celui-ci contrôle en vue de connaître la situation financière et les résultats d'ensemble du groupe comme s'il s'agissait d'une seule entité.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} mai 1998
<p>Règles concernant la vérification des états financiers, la certification des informations statutaires soumises à la BRH et les relations entre la BRH et les vérificateurs indépendants vise à assurer que les établissements bancaires préparent leurs états financiers selon les principes comptables généralement reconnus sur le plan international; à garantir que les formulaires de déclaration Bilan et États des Résultats soumis à la BRH ont été complétés en conformité avec la réglementation en la matière et reflètent fidèlement les données financières indiquées dans les livres et registres comptables; et à évaluer si la BRH peut s'appuyer sur la vérification indépendante afin d'éviter la duplication des travaux de même nature.</p>	Mise en vigueur le 1 ^{er} mai 1998

Règles en matière de suffisance des fonds propres

Vise à mettre en place des normes en matière de suffisance des fonds propres afin d'assurer une capitalisation adéquate des établissements bancaires et de renforcer la solidité du système bancaire.

En discussion à la BRH

Date prévue de mise en vigueur:
décembre 1998.

VII.4 Activités de surveillance

Les activités de surveillance menées au cours de l'exercice 1998 se résument ainsi :

Inspections sur place

Au niveau de la surveillance sur place, la BRH a procédé à des visites d'inspection ponctuelles en ce qui concerne les réserves obligatoires (8 visites d'inspection), la concentration du risque de crédit (7), la classification du crédit (2) et la gestion du risque de change (13) afin d'évaluer la conformité des banques aux circulaires émises en la matière.

Quatre banques ont fait l'objet d'inspection générale au cours de l'exercice; il s'agit de la Banque Intercontinentale de Commerce (BIDC), de la Banque de l'Union Haïtienne (BUH), de la Banque de Promotion Commerciale et Industrielle S.A. (Promobank) et de la Société Caraïbienne de Banque S.A. (Socabank).

Par ailleurs, la BRH continuera au cours du prochain exercice les discussions entamées avec les établissements de crédit et effectuera une série de visites d'inspection dans le but de s'assurer de la conformité des systèmes informatiques de ces établissements aux exigences techniques liées au passage à l'an 2000.

Contrôle sur pièces

Le contrôle sur pièces qu'effectuent les inspecteurs de la Direction de la Supervision à partir des formulaires provenant des différents établissements bancaires s'est poursuivi tout au cours de l'exercice. Ce contrôle donne lieu à la production de deux types de rapports: les rapports externes, soit le Rapport *Statistiques et Indicateurs Financiers* et le Rapport *Indicateurs Financiers en Graphes*, produits sur une base trimestrielle et distribués à l'ensemble des décideurs du système financier.

Les autres rapports sont internes à la BRH et constituent des études analytiques des tendances observées pour le système bancaire en général, et pour chaque établissement en particulier.

Demandes d'agrément

Au cours de l'année 1998, la BRH a reçu la demande d'agrément de Mme. Marie-Charles Patrique Mellon à titre de postulante à la profession d'agent de change. Son dossier est actuellement à l'étude.

Mme Marie Marthe François, dont le dossier était à l'étude à la fin de l'exercice précédent, a obtenu sur avis favorable du Ministère du Commerce et de la BRH, une autorisation de fonctionner en qualité d'agent de change.

La Caribbean World Trading a sollicité une autorisation de fonctionnement en vue de l'ouverture d'une Maison de Transfert. Son dossier est actuellement à l'étude.

De plus, à la fin de l'exercice, la BRH a émis en faveur de la Banque Haïtienne de Développement S.A., société de banque d'épargne et de logement en formation, un avis favorable auprès du Ministère de l'Économie et des Finances.

Ouverture de succursales ou de comptoirs

La BRH a autorisé les banques suivantes à ouvrir des succursales ou des comptoirs : BIDC (Rue du Quai - Delmas - Lalue), BUH (Ouanaminthe, Limbé, Port-de-Paix), Capital Bank (Delmas 53), Citibank (Pétion-Ville), Promobank (Turgeau, Delmas), Socabank (Carrefour), Sogebank (Impasse Lavaud/Lalue - Delmas 105), Unibank (Rue Montalais - Lalue - Place Boyer, Pétion-Ville).

Changements relatifs au capital

La BRH a approuvé une demande d'augmentation de capital soumise par la Banque Métropolitaine d'Haïti.

Pénalisation

Le montant des pénalités encourues par les établissements bancaires assujettis au contrôle de la BRH s'est élevé à 2 891 136 gourdes, contre 9 184 030 gourdes pour l'exercice antérieur. Cette pénalisation se répartit comme suit: 412 649 gourdes pour violation de la norme prudentielle sur la gestion du risque de change, 2 315 487 gourdes pour déficit de réserves, 163 000 gourdes pour soumission de rapports en retard à la BRH.

Intérêts payés

La BRH a versé des intérêts s'élevant à 241 108 683 gourdes à treize banques à titre de rendement sur les bons BRH, contre 156 264 189 gourdes l'année précédente, soit une hausse d'environ 54%.

Rapports

La Direction de la Supervision a publié quatre rapports trimestriels intitulés *Statistiques et Indicateurs Financiers* ainsi que quatre autres intitulés *Indicateurs Financiers en Graphes*. Les données publiées par la BRH sur les opérations du système bancaire s'inscrivent dans le cadre d'une politique de transparence financière visant à aider le déposant dans sa prise de décision.